APRÈS ART. 2 N° 881

## ASSEMBLÉE NATIONALE

# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

#### **AMENDEMENT**

N º 881

présenté par M. Alfandari, M. Lamirault, M. Jolivet, M. Benoit et M. Thiébaut

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### **APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.